

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Virlouvet, 3 janvier 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (261r, 262v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Virlouvet, 3 janvier 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45418>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 janvier 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Virlouvet](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Sur l'emploi d'économie du Familistère. Godin accuse réception de la lettre de Virlouvet du 1er janvier 1866. Il lui explique qu'il n'a pas encore fait choix d'un candidat, mais qu'il n'est pas certain que la fonction lui donne satisfaction. Il lui fait observer qu'il prétend obtenir 6 000 F d'appointements par an alors qu'il avait été question d'un minimum de 2 400 F avec la possibilité d'obtenir 5 000 F grâce à sa bonne administration. Godin lui explique que les capitaux investis dans le Familistère doivent trouver un intérêt rémunérateur et que les bénéfices réalisés doivent servir à l'éducation, au soin de l'enfance et à l'apprentissage avant d'être employés à compléter les appointements de l'économie.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023
